

TROUSSEAU

POUR LES INTERNES

- 1 paire de drap ou housse de couette + drap housse
- 1 oreiller et sa housse ou 1 traversin et sa housse
- 1 couverture ou couette, pas de sac de couchage (il sera confisqué)
- 1 trousse de toilette avec nécessaire
- 1 paire de pantoufle (semelle feutre)
- 1 lampe de chevet avec **rallonge aux normes (avec bloc multiprises et interrupteur)**, pour les élèves de 1^{ère} et terminale
- linge de corps et vêtements de rechange pour la semaine
- 1 peignoir de bain



POUR L'ENSEMBLE DES ELEVES

- 3 cadenas **à clés** pour les internes. 2 pour les demi-pensionnaire et les externes (pas de cadenas à code)
- 1 blouse blanche (100% coton) **Sauf pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème} (prêtée par l'établissement)**
- **1 sac à pique-nique et une gourde** : Certains articles "[de la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous](#)" concernent en partie les services de restauration des établissements scolaires. Ainsi, le lycée ne pourra plus fournir de sacs, couverts et bouteilles d'eau en plastiques jetables pour la mise à disposition des piques-niques dans le cadre des sorties pédagogiques.

POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE

- 1 sac de sport avec nécessaire pour les activités sportives et pour la toilette.